



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny-près-Lausanne – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly –
Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 9

Séance du Conseil intercommunal
du mardi 11 mai 2010 à 20h15 à Chavannes-près-Renens,
Buvette du Collège de la Concorde

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2009
4. Correspondances
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Assermentation de 3 délégué(e)s au Conseil intercommunal en remplacement de Mmes et M. Françoise Oliva (Villars-Ste-Croix), Catheline Reymond (Renens), Bastien Reymond (Renens)
8. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)
9. *Election et assermentation de deux délégué(e)s au Comité de direction en remplacement de Mme Claudine Wyssa (Bussigny) et de M. Christophe Erni (Villars-Ste-Croix), démissionnaires*
10. Election du président ou de la présidente du Comité de direction en remplacement de Mme Claudine Wyssa, démissionnaire.
11. Préavis n° 01/2010 : *Comptes de l'Association de communes pour la sécurité dans l'Ouest lausannois pour l'année 2009*
12. Préavis n° 02/2010 : *Gestion de l'Association de communes pour la sécurité dans l'Ouest lausannois pour l'année 2009*
13. Préavis n° 03/2010 : *Acquisition de nouveaux appareils selon système Polycom – Investissement prévu : CHF 774'213,56*
14. Préavis n° 04/2010 : *Modification du règlement relatif aux émoluments perçus dans le cadre de l'exercice des activités économiques, des auberges et débits de boissons et de manifestations ainsi que du règlement relatif aux tarifs des prestations diverses fournies à des tiers.*
15. Motions, postulats, interpellations
16. Questions
17. Divers

M. le Président Delessert ouvre la séance à 20h20.

1. Appel

21 délégués sont présents. Les communes sont toutes représentées, le quorum est atteint et le conseil intercommunal peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Delessert constate que le point 9 "Assermentation de 2 délégués au Comité de direction..." doit être modifié par "Election et assermentation de 2 délégués au Comité de direction..."

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2009

Le procès-verbal est adopté tel que rédigé, à l'unanimité.

4. Correspondances

M. Delessert donne connaissance de trois correspondances reçues par le Bureau :

- Lettre du 25 mars 2010 de Mme Claudine Wyssa démissionnant du Comité de direction suite à sa nomination comme syndique de Bussigny. Mme Wyssa sera remplacée au dicastère de la police par M. Jean-Claude Glardon. M. Delessert remercie chaleureusement Mme Wyssa, présente dans la salle, pour tout le travail fourni et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles responsabilités.
- Lettre du 29 septembre 2009 de Mme Françoise Oliva, qui démissionne du Conseil général de Villars-Ste-Croix et du Conseil intercommunal de Polouest pour cause de surcharge de travail.
- Lettre du 26 mars 2010 de Mme Catheline Oppikofer Reymond, qui démissionne du Conseil communal de Renens et du Conseil intercommunal de Polouest pour cause de départ à l'étranger.

5. Communications du Bureau

M. Delessert informe qu'il a assisté à la séance d'assermentation Polouest du 17 mars 2010 ainsi qu'à une journée d'échange et de coordination entre police et service du feu.

La prochaine séance du Conseil intercommunal est fixée au 15 septembre 2010 à 20h15, probablement à Ecublens.

Une séance devrait être fixée à fin janvier 2011 pour alléger la séance de mai, ce qui permettra par ailleurs de garder le contact pendant l'hiver.

6. Communications du Comité de direction

M. Etienne Lasserre, vice-président, informe que l'Association des chefs des polices municipales (ACDMV) s'est réunie à Orbe. Le Comité de Polouest était présent in corpore à cette séance pour saluer le départ de Mme Claudine Wyssa, également membre du Comité de l'ACDMV. Elle sera remplacée à cette fonction par M. Olivier Golaz. Lors de cette assemblée, il a été décidé que deux agents de la police lausannoise seront intégrés à plein temps, du côté des polices municipales, à l'organisation de la police coordonnée.

Mme Michelle Beaud a remplacé Mme Wyssa au Comité de l'association des taxis.

M. Michel Farine s'impliquera dans le groupe de travail pour le district concernant le parage dissuasif.

Entre-temps, M. Lasserre a été nommé président ad interim du Comité de direction.

Il signale qu'une conférence de presse a été tenue ce matin avec le Commandant Séchaud en vue de la séance de ce soir.

7. Assermentation de 3 délégué(e)s au Conseil intercommunal en remplacement de Mmes et M. Françoise Oliva (Villars-Ste-Croix), Catheline Reymond (Renens), Bastien Reymond (Renens)

M. Cédric Romon, de Villars-Ste-Croix, est assermenté séance tenante.

MM. Antoine Philippe et Thierry Brandt, de Renens, sont absents. Ils seront assermentés à la séance de septembre.

Le Conseil intercommunal compte dès lors 22 membres présents.

8. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)

M. Delessert rappelle que Mme Françoise Oliva était également scrutatrice suppléante. Il propose qu'un délégué d'Ecublens reprenne cette fonction, cette commune n'ayant pas encore été représentée au Bureau.

Mme Micheline Brülhart propose M. Michele Perlini, qui accepte cette mission. Il est élu par acclamation.

9. Election et assermentation de deux délégué(e)s au Comité de direction en remplacement de Mme Claudine Wyssa (Bussigny) et de M. Christophe Erni (Villars-Ste-Croix), démissionnaires

M. Delessert demande au Comité de direction s'il a des propositions à formuler.

M. Lasserre propose d'élire Mme Yolande Riche, nouvelle municipale à Villars-Ste-Croix, et M. Jean-Claude Glardon, municipal à Bussigny, qui a repris le dicastère de la police en remplacement de Mme Wyssa.

M. Delessert précise que ces propositions correspondent aux vœux des communes concernées. Il demande si le scrutin individuel secret est demandé. Ce n'est pas le cas.

Mme Riche et M. Glardon sont élus à l'unanimité par acclamation.

M. Delessert procède séance tenante à leur assermentation.

10. Election du président ou de la présidente du Comité de direction en remplacement de Mme Claudine Wyssa, démissionnaire.

M. Delessert demande au Comité de direction s'il a une proposition à formuler.

M. Olivier Golaz présente au nom du Comité de direction la candidature de M. Etienne Lasserre, municipal à Prilly.

M. Delessert demande si le vote à bulletin secret est demandé, ce qui n'est pas le cas.

M. Etienne Lasserre est élu par acclamation.

M. Lasserre rappelle qu'il a participé depuis 2002, au sein d'un petit comité de municipaux, dont Mme Wyssa, aux travaux qui ont abouti finalement à la Police de l'ouest. Il remercie le Conseil intercommunal de la confiance témoignée. Il remercie également Mme Wyssa de lui avoir laissé un corps de police très performant, très complet, et qui satisfait la population. Il rappelle à cet égard que le district de l'Ouest est celui qui a refusé le plus massivement la police unique lors de la votation de l'automne 2009.

11. Préavis n° 01/2010 : *Comptes de l'Association de communes pour la sécurité dans l'Ouest lausannois pour l'année 2009*

M. Delessert ouvre la discussion.

M. Olivier Barraud, rapporteur de la Commission de gestion, salue la clarté des documents fournis et des explications reçues, en particulier de l'adjudant Chappuis. Il relève également le bon résultat de cet exercice. Il se demande toutefois pourquoi on n'attribue que fr. 300'000,-- au projet d'acquisition de nouveaux appareils selon système Polycom, alors qu'on rétrocède une somme de fr. 676'681,-- aux communes.

M. Lasserre précise que la ristourne de fr. 676'681,-- n'est pas uniforme en raison des contributions différenciées des communes selon les années. Certaines d'entre elles ont dû tout de même contribuer, malgré la ristourne.

M. Rod demande si le produit des amendes, figurant à p. 9 des comptes, a une affectation particulière, par exemple pour la prévention ou la sécurité routière.

M. Lasserre répond que ce produit est affecté à la trésorerie générale et qu'il n'existe aucun compte particulier pour ce type d'activités. La Police de l'Ouest travaille bien sûr aussi la sécurité routière et la prévention, se rend dans les écoles, installe des radars et prend toutes sortes de mesures dans ce sens. Mais c'est le budget général qui est utilisé.

La parole n'étant plus demandée, M. Delessert clôt la discussion.

M. Barraud donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu les comptes 2009 présentés par le Comité de direction,
 - ouï le rapport de la Commission de gestion,
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
1. adopte les comptes de l'association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" arrêtés au 31 décembre 2009.

12. Préavis n° 02/2010 : *Gestion de l'Association de communes pour la sécurité dans l'Ouest lausannois pour l'année 2009*

M. Delessert ouvre une discussion générale sur la brochure du Comité de direction. Puis il ouvre la discussion sur le rapport de la Commission de gestion. Puis il passe en revue les différents vœux et observations de la Commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

M. Rod tient toutefois à dire simplement "bravo" au Comité de direction et aux différents auteurs pour la qualité du rapport de gestion.

M. Lasserre précise que l'entier du rapport, y compris les photos, a été fait à l'interne. Seule la reliure a été faite à l'extérieur.

M. Delessert ouvre la discussion sur le rapport de la Commission de gestion.

M. Barraud précise que cette année, l'examen de la Commission s'est concentré sur trois éléments : les points en suspens dans le rapport de gestion 2008, la Commission du personnel et la division "prévention et partenariat".

1^{ère} partie du rapport

Les observations et vœux sont passés en revue.

- **Observation 1 - 2009** : En réponse à cette observation, M. Lasserre précise que pour qu'une brigade fonctionne correctement, elle doit compter 7 agents. Or, il y a souvent des absents, des malades, et il faut parfois faire appel à des agents des postes de ville. C'est ce qui pose problème à la Commission de gestion, ce qui est compréhensible. Le Comité de direction est prêt à examiner ce problème et répondra volontiers en 2011.

Vote : cette observation est adoptée à l'unanimité.

- **Observation 2 - 2009** : M. Barraud explique que la Commission de gestion désirerait simplifier le plus possible les démarches administratives et aplanir les différences de procédures entre les communes.

M. Lasserre comprend le souci exprimé par la Commission, mais rappelle que les communes ne sont pas aux ordres de Polouest. Ce n'est pas toujours facile, mais des progrès ont tout de même été réalisés. Le prochain rapport de gestion fera état de la situation.

Vote : cette observation est adoptée à l'unanimité.

- **Vœu 1 - 2009** : M. Barraud signale que ce vœu fait référence au vœu 4 - 2008. La Commission est tout à fait satisfaite des éléments exhaustifs fournis, mais regrette de ne pas avoir pu obtenir de comparaison avec les autres corps de police tels que Police Riviera. Son souhait est de pouvoir déterminer si Polouest connaît un taux de rotation du personnel, respectivement d'absentéisme ou d'accidents, se situant dans la moyenne et de pouvoir suivre l'évolution des chiffres annuellement.

M. Lasserre répond que ce vœu sera respecté.

M. Rod demande si ces comparaisons ne sont pas susceptibles d'être enjolivées, en raison notamment d'une certaine concurrence entre les polices.

M. Lasserre répond que les critères sont bien établis et différenciés.

Vote : ce vœu est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

- **Observation 3 - 2009** : M. Barraud relève des contradictions dans le règlement de la Commission du personnel, rédigé par celle-ci et accepté par le Comité de direction. Un toilettage est souhaité pour améliorer la cohérence et clarifier certains mécanismes de financement peu clairs.

M. Lasserre répond que lorsque le Comité a discuté de ce règlement avec la Commission du personnel, il n'a pas approfondi l'étude des articles relatifs à la Commission elle-même. Les remarques de la Commission de gestion seront envoyées à la Commission du personnel afin qu'elle examine ces imprécisions.

Vote : cette observation est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Vœu 2 - 2009** : M. Barraud explique que la Commission du personnel devrait être plus souvent consultée et associée aux décisions dans le cadre de ses compétences.

M. Lasserre répond que le Comité réfute le fait que la Commission du personnel ne soit pas assez consultée. Lorsqu'il est question d'acheter du matériel, ce sont toujours des membres du personnel qui examinent les appareils ou véhicules envisagés. D'ailleurs, il est nécessaire que le personnel consulté soit spécialisé et la Commission du personnel elle-même a dit, lors de la séance où cette question a été soulevée, qu'elle préfère que des collègues plus spécialisés que ses membres soient consultés lorsque c'est utile.

M. Barraud rappelle que la Commission du personnel est représentée par une personne par secteur, et que c'est à ça que se réfère la Commission de gestion dans son vœu.

Vote : ce vœu est adopté par 11 oui, 4 non et 6 abstentions.

- **Vœu 3 - 2009** : M. Barraud explique que la Commission du personnel doit adresser ses requêtes au Comité de direction et qu'en cas de refus, elle doit faire recours auprès de ce même Comité de direction. La Commission de gestion demande qu'on réfléchisse pour améliorer ce processus.

M. Lasserre répond que dans la pratique, la Commission du personnel est reçue par des représentants de l'état-major et du Comité de direction. Il admet que c'est peut-être un peu flou et qu'on peut envisager de mieux codifier ce problème.

Vote : ce vœu est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Observation 4 - 2009** : M. Barraud relève que la Commission de gestion s'interroge sur le respect de la législation fédérale en matière de représentation des assurés au sein de la CIP. Elle demande qu'on vérifie qu'on est bien en phase avec la législation fédérale.

M. Lasserre répond que Polouest a 4 représentants du personnel et 4 représentants de l'employeur délégués à la caisse de pensions. Pour le surplus, la vérification demandée sera faite.

Vote : cette observation est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} partie du rapport

M. Barraud relève que la Commission de gestion a été impressionnée par la division "partenariat et prévention", qui est très performante et d'une grande efficacité. La Commission a été vraiment séduite par cette division. Un gros travail est effectué par ces personnes, qui va bien au-delà de ce qu'on peut attendre d'un policier (graphisme, etc.).

M. Barraud donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL "SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le rapport de gestion présenté par le Comité de direction,
 - vu le rapport de la Commission de gestion,
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
1. décide d'approuver la gestion de l'exercice 2009 et en donne décharge au Comité de direction.

13. Préavis n° 03/2010 : *Acquisition de nouveaux appareils selon système Polycom* – Investissement prévu : CHF 774'213,56

M. Delessert ouvre la discussion.

M. Daniel Rod, rapporteur de la commission, commente le rapport, qui formule le souhait qu'une étude soit menée sur l'opportunité d'équiper un système d'enregistrement des communications téléphoniques.

M. Lasserre précise que le Comité de direction étudiera ce souhait, mais il n'est pas sûr que cela se justifie.

M. Martin, qui travaille aux TL, relève qu'on s'est rendu compte que ce qui est important se dit par téléphone. Les TL se sont donc équipés d'un appareil permettant d'enregistrer les conversations, ce qui évite bien des problèmes.

La parole n'est plus demandée.

M. Rod donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

A main levée, à l'unanimité moins 2 abstentions,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le préavis no 3/2010 du Comité de direction du 31 mars 2010,
- où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser le Comité de direction à procéder au remplacement de l'équipement de transmissions radio actuel par la variante II du système Polycom;
2. d'octroyer au Comité de direction à cet effet un crédit d'investissement de fr. 774'300,--;
3. de financer cet investissement par voie d'emprunt d'un montant de fr. 474'300,--, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché, et le solde par la trésorerie courante;
4. de faire figurer ces installations dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 6101.5060.300 « Polycom »;
5. d'amortir cet investissement au moyen d'un prélèvement de fr. 300'000,-- dans le fonds prévu à cet effet, N° 9282.04 « Fonds pour préavis 02/2010 (Polycom) », et le solde sur une durée de 5 ans;
6. de porter aux budgets 2011 et suivants les charges nécessaires à l'utilisation de ces installations et à leur maintien;
7. d'autoriser le Comité de direction à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

14. Préavis n° 04/2010 : Modification du règlement relatif aux émoluments perçus dans le cadre de l'exercice des activités économiques, des auberges et débits de boissons et de manifestations ainsi que du règlement relatif aux tarifs des prestations diverses fournies à des tiers.

M. Delessert ouvre la discussion, qui n'est pas demandée.

L'acceptation de la modification de ces deux règlements sera votée par le biais des conclusions du rapport.

M. Barraud donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le préavis no 4/2010 du Comité de direction du 10 mars 2010,

- où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
1. approuve les modifications du règlement relatif aux émoluments perçus dans le cadre de l'exercice des activités économiques, des auberges et débits de boissons et de manifestations;
 2. approuve les modifications du règlement sur le tarif des prestations diverses fournies à des tiers.

15. Motions, postulats, interpellations

Néant.

16. Questions

- M. Mettraux rappelle qu'il avait déposé une motion, le 6 mai 2009, dont la teneur était la suivante : *Je demande au Comité de direction de présenter à notre assemblée intercommunale un règlement de police unique pour notre association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois".*

Il a lu avec plaisir dans la presse que Police Riviera vient de ratifier un règlement de ce type et aimerait savoir où en est le traitement de sa motion.

M. Lasserre répond que le Comité de direction y travaille. La séance annoncée pour janvier 2011 est justement prévue pour traiter de ce règlement intercommunal.

- M. Mühlethaler relève que les conseillers communaux de Bussigny se sont étonnés que l'effectif du poste de ville de St-Sulpice soit réduit, diminuant en conséquence ses interventions, ce qui a une conséquence directe sur les coûts des communes. Cette politique est-elle voulue afin, dans l'abstrait, de n'avoir qu'une police de secours et plus une police de proximité ?

M. Lasserre rassure M. Mühlethaler et affirme que le but du Comité de direction n'est pas de supprimer les postes de ville. Mais la commune de St-Sulpice est plus petite et plus calme que d'autres. Il n'y a pas assez de travail pour occuper deux agents, raison pour laquelle ce poste de ville a été réduit de moitié. La sécurité reste toutefois assurée à St-Sulpice.

- M. Dupuis soulève la question du fonctionnement de Polouest en cas de doléances par rapport au travail de la police.

M. Delessert rappelle que si les doléances et questions concernent le fonctionnement de l'association intercommunale elle-même, c'est au Conseil intercommunal qu'elles doivent être discutées. Si elles touchent plutôt au fonctionnement de la police au niveau local, les doléances et questions doivent être discutées avec le municipal de police concerné, qui est membre du Comité de direction, qui transmettra à l'état-major.

- M. Mühlethaler constate que Police Riviera s'appuie sur les droits politiques et publie les voies référendaires dans la FAO concernant ses décisions. De même, elle affiche ses décisions susceptibles de référendum aux piliers publics. Pourquoi l'association Polouest ne le fait-elle pas ?

M. Delessert répond que si les décisions ne sont pas affichées aux piliers publics, on rectifiera le tir et ce sera fait à l'avenir. Quant à la publication dans la FAO, elle n'est pas obligatoire.

17. Divers

M. Delessert informe que les conseillers recevront dans le courant de l'été le décompte de leurs indemnités, avec un délai pour annoncer d'éventuelles erreurs. Les indemnités seront payées dans le courant de l'automne.

La séance est levée à 22h10.

M. Matthey, municipal à Chavannes, invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

Le Conseil intercommunal :

Le président :

La secrétaire :

Pascal Delessert

Claire Richard